### **Procès-verbal**

#### Séance ordinaire du conseil municipal Lundi 12 mai 2014, 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de la mairesse, Mme Wanita Danièle.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, du directeur général par intérim, M. Serge Demers, et du directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier.

#### Dispositions préliminaires

#### 1. 155-05-14 Ouverture de la séance

À 19 h 30, le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

Notez que la procédure d'adoption des résolutions a été modifiée. Dorénavant, pour chacune des propositions, les élus sont invités à donner leur vote à voix haute. Chaque vote est inscrit au procès-verbal.

Document déposé : DOC-01-05-14

#### 2. 156-05-14 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

#### Dispositions préliminaires

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 **Adoption des comptes**
- 4. Adoption des comptes Lot 05-2014 (9 avril 2014 au 8 mai 2014)

#### Période de questions #1

5. Période de questions #1

#### Suivi

- 6. Correspondance
- 7. Suivi des projets en cours

#### Dépôt

- 8. Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 9. Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 10. Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2014
- 11. Dépôt du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal
- 12. Dépôt du rapport financier vérifié pour l'exercice 2013 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 13. Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

#### **Finances**

- 14. Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 15. Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08,

- 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 Concordance
- 16. Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 Courte échéance
- 17. Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 Prolongation

#### Avis de motion

- 18. Avis motion Adoption du Règlement 727-14 Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14
- 19. Avis motion Adoption du Règlement 729-14 Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04
- 20. Avis motion Adoption du Règlement 728-14 Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04

#### Adoption de règlements

- 21. Adoption du Règlement 724-14 Règlement modifiant le Règlement 625-11, Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût
- 22. Adoption du Règlement 725-14 Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92
- 23. Adoption du Règlement 726-14 Règlement décrétant des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues, autorisant une dépense de 401 900 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans
- 24. REPORTÉ
- 25. REPORTÉ

#### **Opérations contractuelles**

- 26. Octroi de contrat à *Herbanatur* pour le contrôle de la végétation, conformément à la demande de prix DP2014-08
- 27. Autorisation de lancement d'appel d'offres pour divers contrats
- 28. Modification au contrat SBDL2012-01 Services professionnels pour le projet de l'intersection Monardes/Kildare
- 29. Modification au contrat SBDL2013-04 Services professionnels pour le projet des parcs Saphirs et municipal
- 30. Octroi de mandat à *Institut du Nouveau Mond*e pour la réalisation d'un diagnostic et d'un exercice de vision en vue d'élaborer le plan stratégique

#### **Autorisation de signature**

- 31. Autorisation de signature Acceptation finale du *Développement Bellevue* phase 6
- 32. Autorisation de signature Facture de *Mission HGE inc.* pour effectuer le suivi des puits de particuliers et le suivi de la nappe aquifère (SBL-4 et SBL-5)
- 33. Autorisation de signature Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour l'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015
- 34. Autorisation de signature Vente d'une partie du lot 195-P (matricule 5207-53-0822-0-000-0000)

#### **Divers**

- 35. Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 36. Autorisation du paiement des déplacements dans le cadre des formations des élus (WD-AD-CA-JPL)

#### **Ressources humaines**

- 37. Nomination de Mme Marilou Lemieux à titre de secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 38. Création du Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine
- 39. Embauche de Mme Stéphanie Létourneau au poste de stagiaire en urbanisme
- 40. Embauche du personnel d'animation pour le camp d'été 2014
- 41. Adoption du contrat ECH01-14 Directeur général Daniel Pelletier
- 42. Nomination de M. Daniel Pelletier à titre de responsable de l'accès à l'information

#### Période de questions #2

43. Période de questions #2

#### **Dispositions finales**

44. Levée de la séance

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 157-05-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- 1. D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 avril 2014, 19 h 30;
- 2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers Document déposé : DOC-02-05-14

#### **Adoption des comptes**

4. 158-05-14 Adoption des comptes – Lot 05-2014 (9 avril 2014 au 8 mai 2014)

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu :

- 1. De recevoir le bordereau du lot 05-2014, couvrant la période du 9 avril 2014 au 8 mai 2014, au montant de 482 201,70 \$;
- 2. De payer les montants associés audit bordereau :

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 MAI 2014		
S.T.P. inc.	120,72 \$	
Turbulences	813,45 \$	
Alimentation Sainte-Brigitte	9,98 \$	
Céline Jobin	416,14 \$	
M.R.C. de la Jacques-Cartier	29 332,09 \$	
Mallette	15 364,54 \$	
PG Govern QC inc.	4 473,98 \$	
PG Solutions	6 790,70 \$	
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	25,30 \$	
Postes Canada	8,86 \$	
Fonds de l'information foncière	96,00 \$	
Fournitures de bureau Denis	1 283,86 \$	
Les Copies de la Capitale inc.	327,69 \$	
Le Soleil	486,34 \$	
Les Éditions Yvon Blais inc.	120,65 \$	
Aréo-Feu Itée	507,80 \$	
Société protectrice des animaux de Québec	2 275,24 \$	
Groupe financier AGA inc. in trust	381,41 \$	
Bell Mobilité Cellulaire	624,19 \$	
Linde Canada limité M2193	116,26 \$	
Guillot 1981 inc.	529,06 \$	
Du-So pièces d'auto inc.	36,20 \$	
Location d'outils Beauport inc.	150,38 \$	
Station Service Alpin inc.	23,00 \$	
NAPA pièces d'autos	18,32 \$	
Usinage Beauport 2000 inc.	556,58 \$	
Le groupe Diésel	293,19 \$	
Hydro Québec	31 559,15 \$	

266,32 \$ 68,99 \$ 85,52 \$ 721,66 \$ 8 493,83 \$ 513,72 \$ 3 870,73 \$ 1 620,56 \$ 5 591,67 \$
85,52 \$ 721,66 \$ 8 493,83 \$ 513,72 \$ 3 870,73 \$ 1 620,56 \$ 5 591,67 \$
721,66 \$ 8 493,83 \$ 513,72 \$ 3 870,73 \$ 1 620,56 \$ 5 591,67 \$
8 493,83 \$ 513,72 \$ 3 870,73 \$ 1 620,56 \$ 5 591,67 \$
513,72 \$ 3 870,73 \$ 1 620,56 \$ 5 591,67 \$
3 870,73 \$ 1 620,56 \$ 5 591,67 \$
1 620,56 \$ 5 591,67 \$
5 591,67 \$
76,27 \$
344,93 \$
161,54 \$
894,36 \$
152,35 \$
51,93 \$
3 169,45 \$
159,19 \$
385,17 \$
46,94 \$
1 077,93 \$
15 211,19 \$
11 480,81 \$
119,46 \$
82,09 \$
718,60 \$
158,15 \$
333,43 \$
568,85 \$
263,93 \$
507,67 \$
810,36 \$
140,25 \$
1 897,09 \$
525,44 \$
74,73 \$
1 078,75 \$
5 399,49 \$
1 751,68 \$
8 502,40 \$
1 808,00 \$
74,75 \$
588,78 \$
269,84 \$
528,89 \$
25,80 \$
35,26 \$
19,04 \$
328,91\$
5 139,38 \$
380,32 \$
1 494,68 \$
4 461,03 \$
16 002,17 \$
28,74 \$
1 725,00 \$
180,00 \$
40,16 \$
/// / / /
93,50 \$
93,50 \$ 583,15 \$
93,50 \$ 583,15 \$ 282,94 \$
93,50 \$ 583,15 \$
93,50 \$ 583,15 \$ 282,94 \$
93,50 \$ 583,15 \$ 282,94 \$ 542,86 \$

Syndicat canadien de la fonction publique	1 708,62 \$
La compagnie Wilfrid Allen Ltée	6 720.29 \$
PitneyWorks prépayé	2 299,50 \$
Régulvar	5 455,58 \$
Commission scolaire de la Capitale	180,00 \$
CLD de la Jacques-Cartier	189,71\$
Pierre Vallée	3 769,07 \$
Régis Coté & Associés	74 679,14 \$
S.S.Q. Groupe financier	4 941,47 \$
Médias Transcontinental S.E.N.CSÉAO	43,49 \$
Industrielle Alliance	42 389,38 \$
Union des municipalités du Québec	3 352,18 \$
Louis Hamel enr.	2 460,46 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	3 584,17 \$
	422,83 \$
Pitney Bowes  Accommodation du Domaine Beaulieu	
	234,26 \$
Orizon mobile	149,47 \$
Gagnon Senechal Coulombe	139,24 \$
Cummins Est du Canada inc.	6 940,66 \$
Équipement St-Vallier inc.	56,57 \$
SEBCI	818,51 \$
Armatures du Québec Enr	195,40 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	696,97 \$
Carte Sonic	3 532,95 \$
Dessau LVM inc.	1 603,63 \$
Wurth Canada Lté	1 148,39 \$
Desjardins Auto Collection	1 199,76 \$
Yvan Tremblay	175,01 \$
Macpek Inc.	167,89 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	676,41 \$
Laboratoire de canalisation souterraine (LCS) inc.	388,04 \$
Sancovac 2000 inc.,	996,06 \$
Emco Ltée	192,17 \$
Signalisation Lévis inc.	1 097,69 \$
Standex	124,17 \$
Poly-énergie	574,88 \$
Carrières Québec Inc.	1 709,77 \$
K+S Windsor Salt Ltd/K+S Sel Windsor Ltée	6 383,79 \$
Pierre Thomassin	208,27 \$
Interconnexions LD	105,78 \$
David Dickner	589,85 \$
Laurie Lay	208,00 \$
Maxime Proulx Gagnon	35,00 \$
Jean-Philip Leclerc	53,32 \$
Cynthia Beaudoin	235,70 \$
Sylvie Verret	235,70 \$
Maude Lavallée	69,03 \$
Karine Auger	46,88 \$
Caroline Fortin	235,70 \$
Alexandre Dallaire maltais	950,00 \$
Nathalie Pelletier	127,00 \$
Louise Beaudry	50,00 \$
Virginie Beauchemin	300,00 \$
Gabriel Duguay	250,00 \$
D'un bout de chou à un autre	750,00 \$
Équipe Wanita	1 325,57 \$
Nelson Larrivée	478,85 \$
Maxime Caron-Bourque	163,59 \$
·	
Jean Giroux	271,81 \$
Carl Boisvert	167,56 \$
Louis-Georges Thomassin	170,14 \$
Carl Thomassin	168,20 \$
Serge Demers  Grand to	367,39 \$ <b>482 201,70 \$</b>

3. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-03-05-14

#### Période de questions #1

#### 5. 159-05-14 <u>Période de questions #1</u>

Le cas échéant, à 19 h 35, M. le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710 13 – Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 45.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

#### Suivi

#### 6. 160-05-14 <u>Correspondance</u>

Le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

 Lettre de remerciement de la mairesse de la Municipalité du Lac-Beauport

#### 7. 161-05-14 Suivi des projets en cours

Les élus font un suivi des projets en cours :

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - o Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - Urbanisme développement
  - Travaux publics
  - o Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - o Protection incendie sécurité
  - Transport collectif
  - o Âge d'or
  - o Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - o Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget
  - Comité d'administration
- M. le conseiller Charles Durocher :

- Culture
- o Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
- Représentant à l'Association des sentiers lavallois

#### Dépôt

#### 8. 162-05-14 <u>Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)</u>

Le conseil municipal reçoit le procès-verbal de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 12 mars 2014.

Document déposé : DOC-04-05-14

### 9. 163-05-14 <u>Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter</u>

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte dépose au conseil municipal les certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, pour les Règlements 704-13, 706-13, 718-14 et 719-14.

Documents déposés : DOC-05-05-14, DOC-06-05-14, DOC-07-05-14, DOC-08-05-14

#### 10. 164-05-14 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2014

La directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, dépose au conseil municipal les *États comparatifs de l'exercice financier de l'année 2014* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014, conformément à l'article 105.4 LCV.

Document déposé : DOC-09-05-14

#### 11. 165-05-14 Dépôt du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal

La directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, dépose au conseil municipal le rapport d'activités du trésorier, conformément à l'article 513 la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2.

Document déposé : DOC-10-05-14

### 12. 166-05-14 <u>Dépôt du rapport financier vérifié pour l'exercice 2013 et du rapport de l'auditeur indépendant</u>

La directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, dépose le rapport financier vérifié pour l'exercice 2013 et le rapport de l'auditeur indépendant, conformément à l'article 105.1 LCV.

La directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, est autorisée à transmettre lesdits rapports au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette présente les faits saillants de ces rapports.

Documents déposés : DOC-11-05-14, DOC-12-05-14

#### 13. 167-05-14 Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

Le directeur général par intérim, M. Serge Demers, dépose le registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$, conformément à l'article 6 du Règlement 696-13 - Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 674-13.

Document déposé : DOC-13-05-14

#### **Finances**

14. 168-05-14

Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Considérant que, conformément aux Règlements d'emprunts 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datés du 28 mai 2014, au montant de 4 140 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

detaillees ci-dessot	_				
Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque	98.60800	213 000 \$	1.40 %	2015	2.61786 %
Nationale inc.		220 000 \$	1.60 %	2016	
		228 000 \$	1.75 %	2017	
		236 000 \$	2.10 %	2018	
		3 243 000 \$	2.35 %	2019	
BMO Nesbitt Burns	98.80310	213 000 \$	1.50 %	2015	2.61792 %
inc.		220 000 \$	1.60 %	2016	
		228 000 \$	1.80 %	2017	
		236 000 \$	2.10 %	2018	
		3 243 000 \$	2.40 %	2019	
Mackie research	99.12400	213 000 \$	1.40 %	2015	2.62933 %
Capital Corporation		220 000 \$	1.55 %	2016	
		228 000 \$	1.75 %	2017	
		236 000 \$	2.20 %	2018	
		3 243 000 \$	2.50 %	2019	
Valeurs mobilières	98.36900	213 000 \$	1.50 %	2015	2.67685 %
Desjardins inc.		220 000 \$	1.60 %	2016	
		228 000 \$	1.75 %	2017	
		236 000 \$	2.10 %	2018	
		3 243 000 \$	2.35 %	2019	
Valeurs mobilières	98.30500	213 000 \$	1.35 %	2015	2.68352 %
Banque Laurentienne		220 000 \$	1.50 %	2016	
inc.		228 000 \$	1.70 %	2017	
		236 000 \$	2.05 %	2018	
		3 243 000 \$	2.35 %	2019	

Considérant que l'offre provenant de *Financière Banque Nationale inc.* s'est avérée la plus avantageuse :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu :

- 1. Que l'émission d'obligations au montant de 4 140 000 \$ de la Ville soit adjugée à *Financière Banque Nationale inc.*, conformément au tableau ci-dessus:
- 2. Qu'une demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- 3. Que la mairesse et/ou la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- 4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des

Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

- 5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- 6. D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 15. 169-05-14 <u>Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 - Concordance</u>

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant totalisant 4 140 000 \$:

Règlements d'emprunt	Montant	Règlements d'emprunt	Montant
Règlement 549-08	374 700 \$	Règlement 566-08	203 000 \$
Règlement 521-06	106 400 \$		916 200 \$
Règlement 555-08	223 700 \$	Règlement 504-06	911 700 \$
Règlement 565-08	130 500 \$	Règlement 625-11	835 000 \$
Règlement 451-03	92 200 \$	Règlement 689-13	107 000 \$
		Règlement 706-13	239 600 \$

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 140 000 \$;
- 2. Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 mai 2014;
- 3. Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- 4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;
- 5. Que CDS procède au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- 6. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante:

C.D. de Beauport 727, avenue Royale Beauport (Québec) G1C 8J7

- 7. Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
- 8. Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, L.R.Q., c. D-7;
- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- 10. D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer tous les documents afférents.

M. le conseiller Louis-Georges Thomassin déclare être membre du Conseil d'administration de la C.D. Beauport et s'est abstenu de voter

**Vote pour :** MM. les conseillers Alain Dufresne et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à la majorité des conseillers

### 16. 170-05-14 <u>Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 - Courte échéance</u>

Considérant les Résolutions 168-05-14 et 169-05-14;

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. Que pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 140 000 \$ effectué en vertu des Règlements 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13, la Ville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
  - cinq (5) ans (à compter du 28 mai 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt 549-08, 555-08, 504-06, 566-08, 625-11, 689-13 et 706-13, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- 2. D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 17. 171-05-14 <u>Financement des Règlements d'emprunt 549-08, 521-06, 555-08, 565-08, 451-03, 566-08, 504-06, 625-11, 689-13 et 706-13 - Prolongation</u>

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, L.R.Q., c. D-7, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Ville avait, le 19 décembre 2013, un montant de 374 700 \$ à rembourser, sur un emprunt original de 420 000 \$, pour une période de 20 ans, en vertu du Règlement d'emprunt 549-08;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que la Ville avait, le 17 mars 2014, un montant de 1 376 800 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 724 000 \$, pour des périodes de cinq (5) ans, dix (10) ans et vingt-cinq (25) ans, en vertu des Règlements d'emprunt 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations, qui comprendra ledit renouvellement, soit datée du 28 mai 2014 :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu :

- 1. Que la Ville emprunte 374 700 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de cinq (5) mois et neuf (9) jours au terme original du Règlement d'emprunt 549-08;
- 2. Que la Ville emprunte 1 376 800 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de deux (2) mois et onze (11) jours au terme original des Règlements d'emprunt 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06;
- 3. D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### Avis de motion

### 18. 172-05-14 <u>Avis motion – Adoption du Règlement 727-14 – Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14</u>

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Marie-Ève Racine donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 727-14 – Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14.

### 19. 173-05-14 Avis motion – Adoption du Règlement 728-14 – Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 728-14 – Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04.

### 20. 174-05-14 <u>Avis motion – Adoption du Règlement 729-14 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04</u>

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 729-14 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04.

Le présent avis de motion a pour effet de geler les normes de lotissement édictées à l'article 3.8 du Règlement 455-04 – Règlement de zonage. Ce

sont les normes de lotissement pour la construction de bâtiment de type chalet (classe H-6). De plus, l'effet de gel est effectif pour toutes les zones RF et RT démontrées au plan de zonage (annexe 1)

#### Adoption de règlements

#### 21. 175-05-14

Adoption du Règlement 724-14 – Règlement modifiant le Règlement 625-11, Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût

Considérant le préambule du Règlement 724-14 – Règlement modifiant le Règlement 625-11, Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. D'adopter le Règlement 724-14 Règlement modifiant le Règlement 625-11, Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût, conformément à la LCV;
- 2. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-14-05-14

### 22. 176-05-14 <u>Adoption du Règlement 725-14 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92</u>

Considérant le préambule du Règlement 725-14 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92:

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

#### Il est résolu:

- 1. D'adopter le Règlement 725-14 Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92, conformément à la LCV et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1;
- 2. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-15-05-14

## 23. 177-05-14 Adoption du Règlement 726-14 - Règlement décrétant des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues, autorisant une dépense de 401 900 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans

Considérant le préambule du Règlement 726-14 - Règlement décrétant des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues, autorisant une dépense de 401 900 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. D'adopter le Règlement 726-14 Règlement décrétant des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues, autorisant une dépense de 401 900 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, conformément à la LCV;
- 2. De procéder à la tenue d'un registre afin d'obtenir l'accord des personnes habiles à voter;
- 3. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-16-05-14

- 24. 178-05-14 REPORTÉ
- 25. 179-05-14 REPORTÉ

#### **Opérations contractuelles**

26. 180-05-14 Octroi de contrat à Herbanatur pour le contrôle de la végétation, conformément à la demande de prix DP2014-08

Considérant la demande de prix DP2014-08 pour le contrôle de la végétation aux étangs aérées, autour des bassins, pour les étés 2014 à 2018 inclusivement;

Considérant qu'à la date limite du 28 mars 2014, deux (2) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	Sous-total	Conformité
Herbanatur	10 000,00 \$	Oui
Services Verts et Blancs	14 162,50 \$	Oui
Groupe Essa	-\$	N/A

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après des vérifications d'usages :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

1. D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Herbanatur*, pour un coût de 10 000,00 \$, avant les taxes applicables,

pour cinq (5) ans (saisons 2014 à 2018 inclusivement);

- 2. D'utiliser le budget de fonctionnement pour le paiement;
- 3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-19-05-14

#### 27. 181-05-14 Autorisation de lancement d'appel d'offres pour divers contrats

Considérant que certains projets devront être lancés d'ici les prochaines semaines :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- D'autoriser le directeur général et trésorier à procéder, au cours des prochaines semaines, au lancement de la demande de prix et/ou d'appel d'offres, relativement aux projets cités ci-dessous, selon les besoins;
  - Déneigement de certaines rues privées et certaines rues municipales;
  - Déneigement de la piste cyclable;
  - Réfection et pavage de certaines rues;
  - Achat de sable-salé et de pierre concassée;
  - Déchiquetage des documents;
  - Acquisition d'une génératrice mobile;
  - Aménagement d'un parc de secteur rue Bellevue;
  - Entretien ménager des bâtiments municipaux;
  - Achats de fleurs pour la saison 2015 horticulture;
  - Système d'alarme, mairie, caserne et garage municipal;
- 2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 28. 182-05-14 <u>Modification au contrat SBDL2012-01 - Services professionnels pour le projet de l'intersection Monardes/Kildare</u>

Considérant la Résolution 432-12 - Dépôt des soumissions et octroi de contrat à l'entreprise Aecom Consultants inc. pour la préparation des plans et devis préliminaires, définitifs, d'appel d'offres et surveillance des travaux d'infrastructure et d'aménagement de l'intersection du Quatre-chemins, secteur Monardes;

Considérant que plusieurs modifications ont été apportées afin de diminuer l'impact des coûts du projet de l'intersection, notamment que les profils des rues de l'intersection ont dû être revus et que le travail apporté par ces modifications auprès de la firme d'ingénierie doit être déboursé, puisque les demandes ont été réalisées :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. De modifier le contrat SBDL2012-01, selon la recommandation favorable du directeur de projets, M. André St-Gelais, afin d'ajuster les coûts supplémentaires pour les honoraires pour un montant total de 18 585 \$, avant les taxes applicables, conformément à la soumission;
- 2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-20-05-14

### 29. 183-05-14 <u>Modification au contrat SBDL2013-04 – Services professionnels pour le projet des parcs Saphirs et municipal</u>

Considérant la Résolution 470-09-13 - Dépôt des soumissions et octroi de mandat à Régis Côté et associés, en équipe avec le groupe-conseil Therméca et la firme d'ingénieurs EMS pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires, définitifs, de l'appel d'offres et de la surveillance des travaux de construction de bâtiments et d'aménagement des parcs Saphirs et Municipal, conformément à l'appel d'offres SBDL2013-04;

Considérant le changement des orientations du présent conseil municipal sur le projet de réaménagement des parcs Saphirs et Municipal;

Considérant que plusieurs changements ont été apportés au projet afin de répondre aux besoins de la Ville;

Considérant que ces changements ont amené une demande de services additionnels aux professionnels mandatés, ces derniers n'étant pas inclus dans leur mandat initial :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. De modifier le contrat SBDL2013-04, selon la recommandation favorable du directeur général par intérim, M. Serge Demers, afin d'ajouter les honoraires professionnels supplémentaires pour un montant supplémentaire de 147 962,60 \$, avant les taxes applicables, conformément à leur proposition d'honoraires professionnels supplémentaires avenant #1 Projet QC-3003;
- 2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-21-05-14

### 30. 184-05-14 Octroi de mandat à *Institut du Nouveau Monde* pour la réalisation d'un diagnostic et d'un exercice de vision en vue d'élaborer le plan stratégique

Considérant que la Ville désire recueillir l'opinion de la population sur divers sujets, tels que le transport, le développement résidentiel, le commerce et l'industrie, les loisirs, la culture et le patrimoine ainsi que les services offerts aux citoyens;

Considérant que la Ville désire le faire par une vaste consultation publique;

Considérant que la Ville a fait une demande de prix auprès de trois firmes de services-conseil spécialisées dans le domaine;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci;

Soumissionnaires	Sous-total	Conformité
Axiome Marketing	13 800,00 \$	Oui
Institut du Nouveau Monde	18 000,00 \$	Oui
Citoyen Optimum/Impact recherche	21 000,00 \$	Oui

Considérant que chacune des firmes offrent des services parallèles différents;

Considérant que l'Institut du Nouveau Monde propose des services plus adaptés aux besoins du conseil municipal en terme de service de consultation publique :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. D'octroyer le mandat à la firme *Institut du Nouveau Monde*, pour un montant de 18 000,00 \$ avant les taxes applicables;
- 2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers Document déposé : DOC-22-05-14

#### **Autorisations de signatures**

### 31. 185-05-14 <u>Autorisation de signature – Acceptation finale du Développement Bellevue</u> phase 6

Considérant le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le promoteur, Gestion de la Triade Inc., en date du 27 avril 2011;

Considérant que les travaux de conduites et de voirie sont complétés et que les défaillances ont été corrigées pour la phase 6 du *Développement Bellevue*;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieure mandatée au dossier, soit Mme Jany Marcoux, de la firme Génio Experts-conseils;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projets, M. André St-Gelais;

Considérant que l'entrepreneur et le promoteur ont remis à la Ville tous les documents nécessaires à l'acceptation finale des travaux :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. D'accepter de façon finale, les travaux de la phase 6 du Développement Bellevue, sous réserve des déficiences et des travaux à compléter tel que décrit dans la missive de l'ingénieure numéro 10-557 en date du 8 novembre 2012;
- 2. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

#### M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-23-05-14

### 32. 186-05-14 <u>Autorisation de signature – Facture de Mission HGE inc. pour effectuer le suivi des puits de particuliers et suivi de la nappe aquifère (SBL-4 et SBL-5)</u>

Considérant que *Mission HGE inc*. effectue actuellement le suivi des puits de particuliers et de la nappe aquifère pour les puits municipaux SBL-4 et SBL-5, conformément à la demande de prix DP2014-02:

Considérant que ce suivi permet d'établir l'impact des puits municipaux sur les puits des particuliers et de la nappe aquifère;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. D'autoriser et d'accepter la facture que soumettra *Mission HGE inc.* pour le suivi des puits de particuliers et de la nappe aquifère, pour un montant de 13 032,70 \$, avant les taxes applicables, conformément à la soumission DP2014-02;
- 2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-24-05-14

# 33. 187-05-14 Autorisation de signature – Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour l'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015

Considérant que la bibliothèque municipale Le Trivent est une bibliothèque autonome depuis avril 2013;

Considérant que le fonds de collection de la bibliothèque doit être développé dans le but d'offrir un service de qualité aux abonnés :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. De s'engager à supporter 50 % du projet déposé au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre des projets en développement des bibliothèques publiques autonomes, qui permet l'acquisition de nouveaux volumes;
- 2. D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, à agir à titre de mandataire dans le dépôt de la demande d'aide financière dudit projet auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- 3. D'autoriser le directeur général, la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

#### M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-25-05-14

### 34. 188-05-14 <u>Autorisation de signature – Vente d'une partie du lot 195-P (matricule 5207-53-0822-0-000-0000)</u>

Considérant que la Ville possède une partie du lot 195-P, d'une superficie de 870.94 m<sup>2</sup> et dont l'évaluation est de 900 \$:

Considérant la proposition de Mme Francine Thomassin et M. Roger Lepire qui souhaitent acquérir ce terrain;

Considérant le souhait du conseil municipal de s'en départir :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. D'autoriser le directeur général et la mairesse à négocier une entente et à signer tous les documents pour la vente d'une partie du lot 195-P (matricule 5207-53-0822-0-000-0000), d'une superficie de 870,94 m² et d'une valeur de 900 \$ (évaluation municipale);
- 2. D'autoriser la vente de cette parcelle de terrain conditionnellement à ce qu'elle ne puisse être rétrocédée et qu'elle soit intégrée au lot voisin appartenant à Mme Thomassin et M. Lepire;
- 3. D'autoriser le directeur général et la mairesse à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **Divers**

### 35. 189-05-14 <u>Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)</u>

Considérant que l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) tiendra ses assises annuelles du 21 au 24 mai 2014;

Considérant l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, L.R.Q., c.T-11.001 :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. Que le conseil municipal autorise Mesdames Wanita Daniele et Christiane Auclair et Messieurs Jean-Philippe Lemieux et Alain Dufresne à participer aux assises annuelles de *l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*;
- 2. D'autoriser le remboursement des dépenses de ces élus dans le cadre des assises annuelles, jusqu'à concurrence de 1 400,00 \$ par personne, avant les taxes applicables, sous réserve des pièces justificatives;
- 3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 36. 190-05-14 <u>Autorisation du paiement des déplacements dans le cadre des formations des élus (WD-AD-CA-JPL)</u>

Considérant la formation sur les rôles et responsabilités des élus suivie le 2 mai dernier par Mesdames Wanita Daniele et Christiane Auclair et Messieurs Jean-Philippe Lemieux et Alain Dufresne;

Considérant l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, L.R.Q., c.T-11.001 :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement de Mesdames Wanita Daniele et Christiane Auclair et Messieurs Jean-Philippe Lemieux et Alain Dufresne dans le cadre de la formation tenue le 2 mai 2014, jusqu'à concurrence de 30,44 \$ (soit 70,79 kilomètres à 0,43 \$ le kilomètre), plus le stationnement, par personne, sous réserve des pièces justificatives;
- 2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **Ressources humaines**

### 37. 191-05-14 Nomination de Mme Marilou Lemieux à titre de secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Considérant le Règlement 725-14 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), abrogeant et remplaçant le Règlement 273-92;

Considérant que le secrétaire doit être un membre de l'administration municipale :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu :

- 1. De nommer Mme Marilou Lemieux, inspectrice en bâtiment, au poste de secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
- 2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 38. 192-05-14 <u>Création du Comité Consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP)</u>

Considérant le souhait du conseil municipal de mettre sur pied un comité chargé de fournir son expertise au conseil municipal quant aux politiques, aux programmes et à la prestation de service du domaine des arts, des loisirs et de la culture;

Considérant l'article 70 LCV:

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. De créer le Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP);
- 2. De nommer sur ce comité:
  - a. M. Charles Durocher, conseiller municipal
  - b. Mme Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire
  - c. M. Jean-François Girardin, résidant
  - d. M. Didier Bonaventure, résidant
  - e. M. Daniel Goudreau, résidant
  - f. M. Marc Gadouri, résidant
  - g. Mme Mélanie Dasylva, résidante
- 3. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 39. 193-05-14 <u>Embauche de Mme Stéphanie Létourneau au poste de stagiaire en urbanisme</u>

Considérant les besoins du Service de l'aménagement du territoire afin d'assurer le suivi des demandes de permis pendant la période estivale;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et du coordonnateur à l'urbanisme :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. De procéder à l'embauche de Mme Stéphanie Létourneau pour le stage en urbanisme, à temps plein, pour la période estivale (mai à août), selon les dispositions du contrat de travail qui lui est attribuable;
- D'autoriser le directeur général, la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 40. 194-05-14 Embauche du personnel d'animation pour le camp d'été 2014

Considérant que la Ville propose à ses citoyens un camp de jour s'adressant aux enfants de 5 à 12 ans durant la période estivale, soit du 30 juin au 15 août 2014;

Considérant que les inscriptions reçues nous permettent de planifier les besoins en personnel, pour le programme de camp de jour 2014 :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu :

- 1. De procéder à l'embauche des personnes énumérées ci-dessous pour assurer le bon déroulement du programme de camp de jour 2014, conformément aux les dispositions du contrat traitant des conditions de travail PCE01-12 Personnel d'animation Camp d'été;
  - Responsables de camp: Vanessa Verret et Marie-Ève C. Beaudoin;
  - Animateurs: Jennifer Rhéaume Pelletier, Carolan Verret, Emmanuelle Leclerc, Érika Roussel, Michael Hayes, Rosalie Montminy, Cassandra Couture, Alexandra Tremblay Fortier, Emmanuelle Labrie, Alexanne Bolduc-Laroche, Marie-Ève Munger, Laurie-Anne Vallée et Dominique Lessard;
  - Animateurs spécialistes: Marie-Ange Castonguay et Charles Bédard;
  - Accompagnateurs: Alexandra Duguay, Joey Thomassin, Alex Alain et Rachel Giguère;
  - Aide animateurs: Pierre-Alexandre Turgeon, Chrystopher Leclerc, Adrien Alicot, Marielle Lessard et Gabrielle Brousseau Larose.
- 2. D'autoriser le directeur général, la mairesse et le maire suppléant à signer les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 41. 195-05-14 Adoption du contrat ECH01-14 - Directeur général - Daniel Pelletier

Considérant la Résolution 149-04-14 ayant pour titre « Embauche de M. Daniel Pelletier, directeur général et trésorier adjoint »;

Considérant que tous déclarent avoir lu le contrat traitant des conditions de travail et renoncent à sa lecture;

Considérant que le présent contrat abroge et remplace les conditions préexistantes du directeur général :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- D'adopter le contrat de travail ECH01-14 Directeur général Daniel Pelletier, applicable à ce dernier;
- 2. D'autoriser la mairesse et le maire suppléant à signer les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-25-05-14

### 42. 196-05-14 Nomination de M. Daniel Pelletier à titre de responsable de l'accès à l'information

Considérant que la mairesse est, en principe, en charge de l'accès aux documents;

Considérant que la mairesse souhaite déléguer cette fonction à M. Daniel Pelletier, directeur général et trésorier adjoint, en remplacement de M. Serge Demers, directeur général par intérim;

Considérant l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1 :

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

#### Il est résolu:

- 1. De nommer M. Daniel Pelletier, directeur général et trésorier adjoint, à titre de responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels;
- 2. Qu'un avis soit transmis à la Commission d'accès à l'information du Québec;
- 3. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### Période de questions #2

#### 43. 197-05-14 <u>Période de questions #2</u>

À 21 h 05, M. le maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.

La période de questions s'est terminée à 21 h 25.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

#### **Dispositions finales**

#### 44. 198-05-14 Levée de la séance

Sur la proposition du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu de lever la séance à 21 h 25.

Vote pour : MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire suppléant est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.

M. Jean-Philippe Lemieux	Andrée-Anne Turcotte
Maire suppléant	Greffière adjointe

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.

<sup>1 [</sup>Note au lecteur]